

Annexe I

DÉCLARATION DES DIRIGEANTS DES ORGANISATIONS POLITIQUES SOMALIENNES

Principes généraux

1. À la suite des consultations informelles tenues à Nairobi du 11 au 23 mars 1994, les dirigeants politiques somaliens sont parvenus à un accord fondé sur les principes suivants :

a) Inviolabilité de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République somalienne;

b) Renonciation à toute forme de violence comme moyen de résoudre les conflits, et application du cessez-le-feu et du désarmement volontaire dans tout le pays;

c) Respect et défense des droits fondamentaux de l'homme et des principes démocratiques;

d) Création d'une atmosphère propre à permettre à tous les Somaliens de coexister fraternellement, par les voies traditionnelles et par les moyens politiques et culturels;

e) Redressement et reconstruction du pays, afin qu'il se remette des ravages de la guerre civile.

2. Concrètement, les dirigeants ont décidé d'un commun accord de procéder à ce qui suit :

a) Rétablir la paix dans toute la Somalie, et en priorité dans tous les lieux où se déroulent des conflits;

b) Tenir une réunion des factions signataires de l'Accord de paix d'Addis-Abeba et du Mouvement national somali (SNM) le 15 avril 1994 à Mogadishu pour fixer les règles et méthodes applicables aux élections et les critères régissant la participation à la Conférence de réconciliation nationale. On étudiera également à cette réunion les moyens et les modalités de création de l'Assemblée législative nationale, création qui suivra celle du Gouvernement national;

c) Afin de rétablir la souveraineté de l'État somali, une Conférence de réconciliation nationale devrait être convoquée le 15 mai 1994 afin d'élire un président et des vice-présidents (dont le nombre reste à fixer) et de nommer un premier ministre;

d) Achever et examiner la mise en place d'autorités locales, à chaque fois que le besoin s'en fera sentir, sur lesquelles puissent s'appuyer l'autonomie régionale et le respect des droits des collectivités locales;

- e) Exhorter le SNM à participer à la conférence susmentionnée et à toutes les conférences, réunions et consultations de réconciliation nationale;
- f) Créer un pouvoir judiciaire indépendant.

Appel lancé à la communauté internationale

Les dirigeants somalis tiennent à remercier de leur aide précieuse la communauté internationale et particulièrement l'ONU, les pays donateurs d'aide et les pays de la région, et à les prier de poursuivre leurs efforts jusqu'à ce que la Somalie puisse survivre par ses propres moyens.

Signé ce 24 mars 1994 au nom du Groupe des 12 et de l'Alliance nationale somalie,

(Signé) Ali MAHDI MOHAMED

Groupe des 12

(Signé) Mohamed Farah Hassan AIDID

Alliance nationale somalie